Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215601543-20260402-2026058-DE

N°058/2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PEILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à 19 h 30, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BECUWE, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 27 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19

Présents : 17 ***Votants : 19***

PRÉSENTS : M Philippe BECUWE, Mme Isabelle DERUYTER, M Patrick HERVE, Mme Annie LEMEE, M Robert MOUCHY, Mme Josette COUDRAIS, M Frédéric CHEVALIER, Mme Danielle VALLIERE, Mme Nathalie GEFFROY, Mme Odile PINSEMBERT, M Kévin MORIN, Mme Myriam COUDRAIS, M Lucas MAHIEUX, Mme Elodie LECLERCQ-BOISSEL, M François POLOUBINSKI, M Philippe CHARLES, Mme Tiphaine PLAUD.

ABSENTS : M Mickaël DREAN, M Anthony SERAZIN
POUVOIRS : M Mickaël DREAN a donné procuration à M Lucas MAHIEUX
M Anthony SERAZIN a donné procuration à M Philippe CHARLES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie GEFFROY est désignée secrétaire de séance.

****

Objet : MARCHE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS – AVENANT LOT 02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les délibérations d'attribution des lots du marché n° 076 du 5 décembre 2024 et 002 du 23 janvier 2025,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux de construction de la Maison d'Assistants Maternels le lot 02 – Gros œuvre, maçonnerie doit faire l'objet d'un avenant.

APRES avoir entendu l'exposé de Madame LEMEE, Adjointe en charge des travaux,

VU le marché conclu avec l'entreprise VIGNON Constructions en date du 19 décembre 2024 et l'avenant n° 02-01 signé le 2 juin 2025 ;

VU les avenants proposés par l'architecte et compte-tenu des modifications nécessaires à la poursuite du chantier et qui ont pour objets :

LOT 02
Moins-value :
-Plateforme empierrée périphérique de travail sur une bande de 3m non réalisée

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- CONCLUT l'avenant ci-dessous :
  Lot n°02 : Gros œuvre, maçonnerie doit faire l'objet d'un avenant
  Moins-value d'un montant de 3 004.43 € H.T.
  VIGNON Constructions – 35480 GUIPRY MESSAC
  Marché initial - montant : 65 000 € HT

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215601543-20260402-2026058-DE

Avenant n° 02-01 : 3 173.67 €
Avenant n° 02-02 objet de la présente délibération : moins-value de 3 004.43 € H.T.
Nouveau montant du marché : 65 169.24 € HT

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer et signer tous actes afférents

Pour extrait conforme au registre
Des délibérations du Conseil Municipal

Le secrétaire de séance,
GEFFROY Nathalie

Le Maire,
BECUWE Philippe

MAIRIE DE PEILLAC (Morbihan)

Publié le :